



Conseil économique et social

Distr. générale
10 juin 2009
Français
Original : anglais

Session de fond de 2009

Genève, 6-31 juillet 2009

Point 13 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
science et technique au service du développement**

Renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 63/202, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter au Conseil économique et social, à sa session de fond de 2009, sur la base des consultations qu'il menait avec toutes les organisations compétentes, dont les organisations internationales, un rapport qui pourrait contenir des recommandations sur la manière de poursuivre le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet.

Le présent rapport répond à cette demande, fait le point des mesures prises pour renforcer la coopération et récapitule les recommandations proposées par tous les organismes compétents en ce qui concerne la voie à suivre.

* E/2009/100.



I. Contexte général

1. Le Sommet mondial sur la société de l'information s'est déroulé à Genève en 2003 et à Tunis en 2005 et a donné lieu à quatre documents finaux : la Déclaration de principes de Genève (voir A/C.2/59/3, annexe), le Plan d'action de Genève (ibid.), l'Engagement de Tunis (voir A/60/687) et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information (ibid.). Ces documents placent la gouvernance de l'Internet, envisagée conformément à la Déclaration de principes de Genève, au centre de l'édification d'une société de l'information à dimension humaine, solidaire et privilégiant le développement. En particulier, il est souligné au paragraphe 69 de l'Agenda de Tunis qu'il faudrait à l'avenir renforcer la coopération afin de permettre aux gouvernements de s'acquitter, sur un pied d'égalité, de leurs rôles et responsabilités touchant les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet, mais pas les questions techniques et opérationnelles courantes qui n'avaient pas d'incidence sur les questions de politiques publiques internationales. Au paragraphe 71 de l'Agenda de Tunis, le Secrétaire général est prié de lancer un processus de renforcement constant de la coopération en faisant appel à toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les établissements universitaires et les professionnels.

2. Dans sa résolution 63/202, l'Assemblée générale a encouragé les parties prenantes à poursuivre et à renforcer leur coopération pour garantir une mise en œuvre efficace des textes issus du Sommet mondial; elle a encouragé également les entités des Nations Unies à apporter, dans le cadre de leurs mandats respectifs, une contribution à la mise en œuvre des textes issus du Sommet, et souligné la nécessité de disposer de ressources à cet effet. Considérant qu'il était urgent d'exploiter les possibilités qu'offraient les connaissances et la technologie, elle a invité le système des Nations Unies pour le développement à continuer de promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et des communications comme vecteur clef du développement et catalyseur de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de présenter au Conseil économique et social, à sa session de fond de 2009, sur la base des consultations qu'il menait avec toutes les organisations compétentes, dont les organisations internationales, un rapport qui pourrait contenir des recommandations sur la manière de poursuivre le processus tendant à renforcer la coopération.

II. Examen des mesures prises pour renforcer la coopération

A. Suite donnée au paragraphe 71 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information

3. Soucieux de donner suite au paragraphe 71 de l'Agenda de Tunis, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la gouvernance de l'Internet a tenu une série de consultations bilatérales en 2006 avec les représentants des différentes parties prenantes – gouvernements, secteur privé, société civile, établissements universitaires et secteur technique. En 2007, le Secrétaire général a confié au Département des affaires économiques et sociales le soin de poursuivre les consultations et de faciliter la communication de l'information concernant le renforcement de la coopération sur

les questions de politiques publiques liées à l'Internet. Le 12 mars 2008, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a invité 10 organismes à établir un rapport annuel sur les mesures prises pour renforcer la coopération¹.

4. Une synthèse des réponses reçues a été incorporée dans le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/64/64-E/2009/10).

5. Tous les organismes ont indiqué avoir pris des mesures afin de sensibiliser les autres parties prenantes. Les organismes gouvernementaux ont lancé des activités tendant à intensifier la coopération avec les entreprises, la société civile et le monde de l'Internet. Pour leur part, les organismes actifs dans le monde de l'Internet ont fait état de leurs activités en direction des autorités publiques, des entreprises et de la société civile. Presque tous les organismes ont déclaré avoir activement participé au Forum sur la gouvernance d'Internet, et la plupart d'entre eux [Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), Internet Society (ISOC), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] s'associaient aussi aux travaux du groupe consultatif des parties prenantes du Forum. Plusieurs organismes [(Conseil de l'Europe, ISOC, UIT, OCDE, UNESCO et World Wide Web Consortium (W3C)] ont participé à la création de coalitions dynamiques dans le Forum.

6. Les organismes ont souligné les activités de renforcement des capacités, telles que les programmes d'enseignement, les conférences et ateliers. Plusieurs organismes ont indiqué qu'ils mettaient l'accent sur la facilitation du dialogue entre diverses parties prenantes. Il a été fait référence à la participation à des forums pour l'élaboration de procédures et de politiques touchant la gouvernance de l'Internet, le Conseil de l'Europe insistant sur sa responsabilité pour ce qui est de faciliter la négociation de traités sur la politique dans le domaine de l'Internet. L'OMPI a mis en avant son importante contribution à la médiation en cas de différends concernant les noms de domaine et l'UIT a fait référence à ses travaux visant à unifier les différentes initiatives en matière de cybersécurité afin de mettre en place un cadre général permettant de parvenir à un consensus entre les diverses parties prenantes.

7. Les rapports communiqués donnent à penser que l'appel lancé dans l'Agenda de Tunis en faveur d'un renforcement de la coopération a été pris au sérieux.

8. Il est possible de dégager plusieurs points communs. La plupart des organismes voient dans le renforcement de la coopération un moyen de faciliter et d'enrichir le dialogue entre les parties prenantes, dans le cadre de mécanismes de coopération institutionnalisés ou non. La coopération prend la forme d'échange d'informations et de données d'expérience, de recherche d'un consensus et de collectes de fonds visant à faciliter le transfert des connaissances techniques et à

¹ Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), Union internationale des télécommunications (UIT), World Wide Web Consortium (W3C), Conseil de l'Europe, Internet Society (ISOC), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et Number Resource Organization (NRO). Un dixième organisme, l'Internet Engineering Task Force (groupe IETF), a présenté spontanément une contribution.

renforcer les capacités. Des accords de coopération ont déjà été conclus entre les 10 organismes aux échelons mondial, régional et national.

9. Faute de directives pratiques concernant les degrés de renforcement de la coopération, il est difficile de suivre véritablement les progrès accomplis dans la mise en œuvre du paragraphe 71 de l'Agenda de Tunis.

B. Recommandations concernant le renforcement de la coopération

10. Le 23 décembre 2008, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a de nouveau adressé une lettre aux mêmes organismes pour leur demander de formuler des recommandations concernant la poursuite du renforcement de la coopération et a reçu des réponses de l'ICANN, de l'UIT, du W3C, du Conseil de l'Europe, de l'ISOC et de l'OCDE. On trouvera une synthèse des réponses dans le tableau ci-après. Des extraits des réponses sont reproduits dans l'annexe et pourront être consultés en ligne à l'adresse <http://www.unpan.org>.

<i>Recommandations</i>	<i>Organismes</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Il importe que toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements et la société civile, continuent de prendre part aux différents forums sur la gouvernance d'Internet et de s'associer activement aux mécanismes lancés par les uns et les autres. 	ICANN
<ul style="list-style-type: none"> • L'ICANN estime que les progrès accomplis depuis le Sommet mondial montrent amplement les avantages qu'il y a à ne pas tenter d'imposer un mécanisme de contrôle centralisé. Mieux vaut que toutes les parties prenantes continuent à appuyer l'évolution des organismes existants. 	
<ul style="list-style-type: none"> • On pourrait améliorer le dispositif de gouvernance actuel de façon à obtenir une participation plus étroite et plus active des gouvernements à la formulation de politiques publiques internationales en faveur des technologies de l'information et des communications. Cela permettrait aux gouvernements et aux autres parties prenantes de coopérer plus étroitement à la formulation des politiques. 	UIT
<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs organismes intergouvernementaux des Nations Unies comptent déjà avec une solide participation des gouvernements et disposent de l'expérience et du mandat voulu. Au lieu de créer d'autres dispositifs, peut-être pourrait-on perfectionner le dispositif de gouvernance déjà en place afin de s'appuyer sur les entités existantes pour renforcer la participation des gouvernements. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Il faut éviter de suggérer que le Forum sur la gouvernance d'Internet aura un rôle de décision ou assumera des fonctions de contrôle touchant les questions de politiques publiques. Ce type d'activités n'est pas du ressort du Forum, ainsi que cela est indiqué au paragraphe 77 de l'Agenda de Tunis : « Le 	

Forum n'aurait aucune fonction de contrôle et ne remplacerait pas les mécanismes, institutions ou organisations existants mais les ferait intervenir et s'appuierait sur leurs compétences. Il constituerait un mécanisme neutre, ne faisant pas double emploi et non contraignant. Il n'interviendrait pas dans les opérations courantes ou techniques de l'Internet ».

- On pourrait créer un dispositif de gouvernance amélioré dans lequel tous les pays auraient voix au chapitre en ce qui concerne les questions de politiques publiques relatives à l'Internet et la gestion de ressources Internet essentielles.

Une organisation intergouvernementale telle que l'UIT, déjà investie du mandat voulu, pourrait jouer un rôle de chef de file aux fins de la création d'un dispositif de gouvernance de ce type.

- Il faudrait confier les responsabilités et les fonctions relatives aux politiques d'harmonisation et de coordination mondiales de services tels que les noms de domaine de premier niveau attribués aux différents pays (ccTLD) à un organe intergouvernemental investi d'un mandat confié par les gouvernements et ayant l'expérience voulue pour fournir ce type de services, de sorte que les préoccupations et les intérêts des pays soient pris en considération.
- Un organisme intergouvernemental pourrait faciliter les discussions et les accords entre les parties dans le cas de politiques publiques touchant la gouvernance d'Internet qui s'écartent du droit international et des dispositions prévues par les traités. Cela permettrait de veiller à ce que le droit international et les traités soient pris en considération lors de la formulation et de la mise en œuvre de politiques publiques relatives à l'Internet susceptibles d'avoir une incidence sur les dispositions du droit international et des traités régissant les organisations internationales.
- Il faut respecter et soutenir les intérêts légitimes exprimés et définis par les pays eux-mêmes concernant les noms de domaine qui leur sont attribués, dans le cadre de dispositifs et de mécanismes souples et plus fiables.

L'organisme qui cède une partie de ses pouvoirs pourrait conserver un rôle consultatif, si besoin était, à la demande du pays concerné. Tout différend qui pourrait surgir entre les deux entités pourrait être réglé par une organisation internationale ou intergouvernementale dotée du mandat voulu.

- Les milieux professionnels et techniques, les pouvoirs publics, la société civile et les spécialistes devraient se concentrer sur leur domaine d'expertise et coopérer avec ceux dont les compétences sont autres. Les ingénieurs devraient continuer à définir et à mettre au point de nouvelles techniques, tout en

Word Wide
Web
Consortium

- s'attachant à en cerner les aspects sociaux et éthiques. Les pouvoirs publics devraient définir et faire appliquer les lois et toutes les parties prenantes devraient s'efforcer de comprendre les nouvelles technologies. Tous devraient garder à l'esprit la mission essentielle consistant à défendre le droit d'accéder à l'information et la liberté d'expression et de communication.
- Les pouvoirs publics ont un rôle majeur à jouer en tant que promoteurs et utilisateurs des technologies Internet mais pas en tant qu'architectes du réseau. Il faut que les pouvoirs publics et la société civile instaurent des environnements porteurs.
 - Il faut faciliter la souplesse et l'innovation et insister dans le même temps sur les besoins fonctionnels, et non sur les règles découlant des technologies, ce qui signifie qu'une coordination intersectorielle étroite est indispensable.
 - Parmi les grands sujets auxquels le Forum sur la gouvernance d'Internet devrait s'intéresser figurent les normes ouvertes concernant l'Internet et le Web. Il faudrait aussi encourager la participation directe de toutes les parties prenantes à la définition des programmes de travail concernant les procédures et des programmes de travail techniques d'organismes tels que le W3C. L'ONU devrait inciter ses États Membres à allouer des ressources accrues à chaque domaine (normes, accessibilité, confidentialité, etc.), au niveau voulu.
 - Il convient d'encourager le dialogue et l'intensification de la coopération entre les gouvernements concernant les politiques publiques relatives à l'Internet. Il s'agit par là de veiller à ce que la maîtrise et la gestion de ressources essentielles par des intérêts privés ne compromettent pas la liberté d'expression et l'accès à l'information par l'Internet. Il importe aussi de mettre au point des directives régissant la marche à suivre par l'ICANN une fois qu'il ne sera plus soumis à la supervision du Gouvernement fédéral américain prévue dans l'accord de projet conjoint et aux termes duquel il est tenu de s'acquitter d'un certain nombre de responsabilités. Conseil de l'Europe
 - Il faut appuyer des initiatives régionales qui partent de la base, telles que le Dialogue paneuropéen sur la gouvernance de l'Internet (EuroDIG), afin d'encourager les politiques publiques; à cet effet, il convient d'inciter les pouvoirs publics, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales internationales et les représentants de la société civile et du secteur privé à coopérer.
 - Toutes les parties prenantes devraient participer davantage aux activités des organismes actifs dans le monde de l'Internet, puisque c'est là que sont mises au point les normes techniques Internet Society

et que sont abordées les questions au carrefour de la technique et des politiques.

- Il importe que toutes les parties prenantes prennent part aux nouveaux mécanismes qui sont essentiels à un développement réfléchi de l'Internet.
 - L'Organisation des Nations Unies devrait prendre des mesures, par l'intermédiaire des organismes qui lui sont reliés, afin de mieux faire connaître les possibilités de collaboration touchant la mise au point globale de principes régissant les politiques publiques liées à l'Internet. Elle devrait même aller plus loin en appuyant des programmes de renforcement des capacités qui viseraient à aider les États Membres à mieux s'associer aux travaux des organismes compétents, à comprendre comment et quand ils peuvent participer aux débats et à acquérir le savoir-faire voulu pour que leurs interventions soient productives. L'appui et les encouragements de l'ONU aideraient les mécanismes locaux, régionaux et mondiaux qui s'intéressent aux technologies Internet et aux politiques relatives à l'Internet à être plus dynamiques et plus ouverts et à coopérer davantage.
 - Les gouvernements et les organismes internationaux sont invités à rendre leurs politiques et leurs mécanismes de décision plus ouverts et à y associer toutes les parties prenantes.
 - L'ONU devrait envisager de suivre l'exemple de l'OCDE consistant à associer les acteurs techniques du monde de l'Internet et la société civile aux activités concernant les politiques, afin d'augmenter le degré d'ouverture des organismes qui lui sont reliés et de recommander des mécanismes que les États Membres pourraient mettre en œuvre aux plans local et régional.
 - Il est indispensable de fonder les activités tendant à intensifier la coopération sur l'ouverture, l'intégration et la sensibilisation de sorte que les entités qui pourraient être touchées par les décisions puissent participer à leur élaboration et à leur mise en œuvre.
 - Il faudrait que toutes les parties prenantes puissent participer davantage aux débats qui servent de point de départ à l'élaboration des décisions.
-

Annexe

Extraits des recommandations formulées par les organismes

Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)

Recommandations

En ce qui concerne la façon dont la coopération pourrait être intensifiée, l'ICANN pense qu'il est crucial que les mécanismes actuels continuent à évoluer. La poursuite de la collaboration et de la coopération entre les entités et les organismes sur les questions qui sont de leur ressort facilite la tenue de consultations ouvertes et la mise au point de nouvelles méthodes tout en évitant la concurrence futile entre des organismes dont le mandat porte sur d'autres domaines.

Des progrès encourageants ont été accomplis dans les domaines ci-après.

En trois ans d'existence, le Forum sur la gouvernance d'Internet, créé dans le prolongement du Sommet mondial, a déjà facilité les débats sur toute une série de questions relatives à l'Internet, renforçant la coopération entre les organismes et créant de nouveaux modes de coopération. Tous ceux qui souhaitent assister aux débats et prendre part aux travaux du Forum sont en droit de le faire.

Il importe que toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements et la société civile, continuent de prendre part aux différents forums sur la gouvernance d'Internet et de s'associer activement aux mécanismes lancés par les uns et les autres.

L'évolution des noms de domaine illustre la coopération qui s'est établie entre les différentes parties prenantes afin de parvenir à un consensus.

D'autres organismes ont également commencé à examiner leurs méthodes et procédures et à mettre en place de nouvelles relations.

L'ICANN estime que les progrès accomplis depuis le Sommet mondial montrent amplement les avantages qu'il y a à ne pas tenter d'imposer un mécanisme de contrôle centralisé. Mieux vaut continuer à encourager l'évolution des organismes existants. Le fait de tirer parti de ce qui existe déjà permettra de resserrer la coopération et les parties se sentiront encouragées à trouver les moyens de parvenir à des objectifs communs qui sont souvent nouveaux et enthousiasmants. Il existe encore des obstacles à ce processus sain et vigoureux dans certains organismes. Il est probable que les dispositions prises par l'ONU pour rendre compte des progrès accomplis à ce jour inciteront toutes les parties prenantes à participer ouvertement aux activités entreprises et permettront de tirer parti des acquis pour intensifier encore la coopération.

Union internationale des télécommunications

Recommandations

Rôle des gouvernements dans la gouvernance de l'Internet

On pourrait améliorer le dispositif de gouvernance actuel de façon à obtenir une participation plus étroite et plus active des gouvernements à la formulation de politiques publiques internationales en faveur des technologies de l'information et

des communications. Cela permettrait aux gouvernements et aux autres parties prenantes de coopérer plus étroitement à la formulation des politiques, en application du paragraphe 68 de l'Agenda de Tunis selon lequel tous les gouvernements devraient avoir égalité de rôle et de responsabilité dans la gouvernance internationale de l'Internet ainsi que dans le maintien de la stabilité, de la sécurité et de la continuité de ce réseau.

Il convient de noter que plusieurs organismes intergouvernementaux des Nations Unies comptent déjà avec une solide participation des gouvernements et disposent de l'expérience et du mandat voulu. Au lieu de créer d'autres dispositifs, peut-être pourrait-on perfectionner le dispositif de gouvernance déjà en place afin de s'appuyer sur les entités existantes pour renforcer la participation des gouvernements. Il faut aussi éviter de suggérer que le Forum sur la gouvernance d'Internet aura un rôle de décision ou assumera des fonctions de contrôle touchant les questions de politiques publiques. Ce type d'activités n'est pas du ressort du Forum, ainsi que cela est indiqué au paragraphe 77 de l'Agenda de Tunis : « Le Forum n'aurait aucune fonction de contrôle et ne remplacerait pas les mécanismes, institutions ou organisations existants mais les ferait intervenir et s'appuierait sur leurs compétences. Il constituerait un mécanisme neutre, ne faisant pas double emploi et non contraignant. Il n'interviendrait pas dans les opérations courantes ou techniques de l'Internet. »

Comment éviter le détournement du mécanisme de gouvernance de l'Internet

On pourrait créer un dispositif de gouvernance amélioré dans lequel tous les pays auraient voix au chapitre en ce qui concerne les questions de politiques publiques relatives à l'Internet et la gestion de ressources Internet essentielles.

Une organisation intergouvernementale telle que l'UIT, déjà investie du mandat voulu, pourrait jouer un rôle de chef de file aux fins de la création d'un dispositif de gouvernance de ce type. Dans sa résolution 102 adoptée en 2006, la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT a prié le Secrétaire général de l'UIT de prendre les mesures voulues pour que l'UIT continue d'avoir pour rôle de faciliter la coordination des questions d'intérêt général à l'échelon international qui se rapportent à l'Internet, comme demandé au paragraphe 35 d) de l'Agenda de Tunis, et coopère selon les besoins avec les autres organisations intergouvernementales dans ces domaines.

Gestion des ressources Internet essentielles – DNSSEC et autorité de certification de la zone racine

L'autorité de certification de la zone racine revêt une importance cruciale pour la sécurité, la stabilité et la fiabilité de l'Internet. Il faudrait confier les responsabilités et les fonctions relatives aux politiques d'harmonisation et de coordination mondiales de services tels que les noms de domaine de premier niveau attribués aux différents pays (ccTLD) à un organe intergouvernemental investi d'un mandat confié par les gouvernements et ayant l'expérience voulue pour fournir ce type de services, de sorte que les préoccupations et les intérêts des pays soient pris en considération.

Pareille délégation de pouvoirs pourrait être le fruit d'une coordination entre toutes les parties prenantes, dans le cadre de réunions intergouvernementales.

Gestion des ressources Internet essentielles – gestion des domaines Génériques de premier niveau

Un organisme intergouvernemental pourrait faciliter les discussions et les accords entre les parties dans le cas de politiques publiques touchant la gouvernance d'Internet qui s'écartent du droit international et des dispositions prévues par les traités. Cela permettrait de veiller à ce que le droit international et les traités soient pris en considération lors de la formulation et de la mise en œuvre de politiques publiques relatives à l'Internet susceptibles d'avoir une incidence sur les dispositions du droit international et des traités régissant les organisations internationales.

Gestion des ressources Internet essentielles – gestion des noms de domaine de premier niveau correspondant au code de pays et des noms de domaine internationalisés

Ainsi qu'il est dit au paragraphe 63 de l'Agenda de Tunis, les pays ne devraient pas intervenir dans des décisions relatives au domaine de premier niveau correspondant au code de pays (ccTLD) d'un autre pays, la gestion du nom attribué à tel ou tel pays étant du seul ressort du pays concerné. Il faut respecter et soutenir les intérêts légitimes exprimés et définis par les pays eux-mêmes concernant les noms de domaine qui leur sont attribués, dans le cadre de dispositifs et de mécanismes souples et plus fiables.

L'organisme qui cède une partie de ses pouvoirs pourrait conserver un rôle consultatif, si besoin était, à la demande du pays concerné. Tout différend qui pourrait surgir entre les deux entités pourrait être réglé par une organisation internationale ou intergouvernementale dotée du mandat voulu.

World Wide Web Consortium

Recommandations

Les milieux professionnels et techniques, les pouvoirs publics, la société civile et les spécialistes devraient se concentrer sur leur domaine d'expertise et coopérer avec ceux dont les compétences sont autres. Les ingénieurs devraient continuer à définir et à mettre au point de nouvelles techniques, tout en s'attachant à en cerner les aspects sociaux et éthiques. Les pouvoirs publics devraient définir et faire appliquer les lois et toutes les parties prenantes devraient s'efforcer de comprendre les nouvelles technologies. Tous devraient garder à l'esprit la mission essentielle consistant à défendre le droit d'accéder à l'information et la liberté d'expression et de communication.

Les pouvoirs publics ont un rôle majeur à jouer en tant que promoteurs et utilisateurs des technologies Internet mais pas en tant qu'architectes du réseau. Il faut que les pouvoirs publics et la société civile instaurent des environnements porteurs. Les bénéfices des technologies, aussi géniales que celles-ci puissent être, sont répartis inégalement et sont fonction en définitive de la sagesse des politiques qui sont adoptées pour ménager un accès égal partout dans le monde.

Le plus difficile pour ceux qui fournissent des technologies fondamentales (par exemple, l'ICANN, l'IETF/ISOC et le W3C) est de mettre au point des ressources et des normes communes portant sur des aspects qui ont des conséquences sociales notables et qui exigent aussi un savoir-faire technique et un consensus opérationnel. Il faut faciliter la souplesse et l'innovation et insister dans le même temps sur les

besoins fonctionnels, et non sur les règles découlant des technologies, ce qui signifie qu'une coordination intersectorielle étroite est indispensable. C'est à ces questions qu'une entité aussi petite que le Consortium consacre l'essentiel de ses activités relatives aux orientations.

Le Consortium s'attache également à faire progresser la question des normes ouvertes en s'associant plus étroitement à la coalition dynamique sur les normes ouvertes mise sur pied par le Forum sur la gouvernance d'Internet.

Ainsi qu'il est dit dans la Déclaration de principes de Genève, la normalisation est l'un des éléments constitutifs essentiels de la société de l'information. Le Consortium entend veiller à titre prioritaire à ce que tous ceux qui ont fait et qui continuent de faire de l'Internet une réalité participent au débat sur la question.

Les activités du Consortium dans le domaine de l'internationalisation et de l'accessibilité témoignent de sa volonté d'être à l'écoute de tous les utilisateurs et de toutes les cultures, de réunir toutes les parties prenantes et de s'assurer leur appui afin de poursuivre le développement de cette plate-forme révolutionnaire que constitue l'Internet.

On peut mentionner le fait qu'en 2008, le Consortium a apporté sa pierre au renforcement de la coopération en créant enfin la World Wide Web Foundation, dans l'idée que cela aiderait non seulement à obtenir des ressources supplémentaires pour les normes et les techniques Web, y compris les questions de gouvernance et de liaison sur les orientations, mais aussi pour la recherche de solutions aux problèmes liés à la fracture numérique recensés dans l'Agenda de Tunis dans le cadre de projets mettant le Web au service de la société et des populations, notamment les populations les plus mal desservies. La mission de la Fondation est de veiller à ce qu'à terme le Web soit accessible et utile aux personnes handicapées et à des utilisateurs appartenant à différentes cultures et ayant des connaissances linguistiques et des niveaux d'alphabétisation différents.

Parmi les grands sujets auxquels le Forum sur la gouvernance d'Internet devrait s'intéresser figurent les normes ouvertes concernant l'Internet et le Web. Il faudrait aussi encourager la participation directe de toutes les parties prenantes à la définition des programmes de travail concernant les procédures et des programmes de travail techniques d'organismes tels que le Consortium. L'ONU devrait inciter ses États Membres à allouer des ressources accrues à chaque domaine (normes, accessibilité, confidentialité, etc.), au niveau voulu.

Conseil de l'Europe

Recommandations

Dialogue et intensification de la coopération entre les gouvernements

Il convient d'encourager le dialogue et l'intensification de la coopération entre les gouvernements concernant les politiques publiques relatives à l'Internet. À l'échelle paneuropéenne, le Conseil de l'Europe élaborera des politiques générales et des plans d'action avec ses 47 États membres à l'occasion de la première Conférence des ministres responsables des médias et des nouveaux services de communication, qui se tiendra à Reykjavik les 28 et 29 mai 2009 sous son égide. Il

est attendu des participants qu'ils recensent les domaines dans lesquels faire évoluer le droit international, dans le cadre de conventions du Conseil de l'Europe.

Dans ce contexte, il est recommandé d'intensifier la coopération de sorte que la maîtrise et la gestion de ressources essentielles par des intérêts privés ne compromettent pas la liberté d'expression et l'accès à l'information par l'Internet. Il importe aussi de mettre au point des directives régissant la marche à suivre par l'ICANN une fois qu'il ne sera plus soumis à la supervision du Gouvernement fédéral américain prévue dans l'accord de projet conjoint et aux termes duquel il est tenu de s'acquitter d'un certain nombre de responsabilités.

Intensification de la coopération des pouvoirs publics et d'autres parties prenantes dans le cadre mondial du Forum sur la gouvernance d'Internet

L'intensification de la coopération avec le Forum sur la gouvernance d'Internet et par l'intermédiaire de celui-ci en ce qui concerne les questions de politiques publiques a aidé le Conseil de l'Europe à élaborer de nouvelles normes et outils de protection et de promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit sur l'Internet. Cela a été possible grâce à un dialogue multipartite accru avec les pouvoirs publics et les autres parties prenantes.

Ces deux dernières années, le Forum sur la gouvernance d'Internet a incité le Conseil de l'Europe à mettre au point plus de sept recommandations du Comité des Ministres relatives aux médias et à la société de l'information et deux séries de directives sur les droits de l'homme concernant de grands intervenants non étatiques, à savoir les éditeurs de jeux en ligne et les prestataires de services Internet. Des questions majeures telles que la participation publique dans des domaines comme la gouvernance d'Internet, l'égalité des sexes, la participation des jeunes et l'adaptation de l'Internet aux personnes handicapées sont également à l'ordre du jour et orientent les débats que le Forum sur la gouvernance d'Internet consacre aux politiques publiques.

Le Forum renforce véritablement la coopération concernant les politiques publiques et joue un rôle de premier plan en facilitant les échanges et la collaboration à l'échelon mondial. Il est donc souhaitable de le maintenir et de lui donner plus d'ampleur.

Intensification de la coopération des pouvoirs publics et d'autres parties prenantes à l'échelon paneuropéen dans le cadre d'EuroDIG

À l'échelon paneuropéen, le Conseil de l'Europe et d'autres acteurs étatiques et non étatiques se sont également retrouvés dans le cadre du Dialogue paneuropéen sur la gouvernance de l'Internet (EuroDIG : www.eurodig.org). EuroDIG donne la possibilité d'examiner et d'orienter les perspectives des différentes parties prenantes sur la gouvernance de l'Internet (accès universel, sécurité, respect de la confidentialité et ouverture, ressources Internet essentielles). Il s'agit d'une coopération qui part de la base et qui mobilise et motive de nombreux acteurs aux échelons local, régional et national en Europe. Elle encourage la constitution de réseaux de praticiens qui autrement n'auraient pas vu le jour et complète la démarche allant du sommet vers la base adoptée pour les orientations générales fixées par les pouvoirs publics. Il est donc recommandé d'appuyer des initiatives

régionales qui partent de la base, telles qu'EuroDIG, afin d'encourager les politiques publiques; à cet effet, il convient d'inciter les pouvoirs publics, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales internationales et les représentants de la société civile et du secteur privé à coopérer.

Internet Society

Recommandations

Toutes les parties prenantes devraient participer davantage aux activités des organismes actifs dans le monde de l'Internet, puisque c'est là que sont mises au point les normes techniques et que sont abordées les questions au carrefour de la technique et des politiques. À cet égard, dans son mémorandum sur l'avenir de l'Internet dans une économie mondiale adressé aux ministres des pays de l'OCDE lors de la réunion sur le futur de l'économie Internet tenue en juin 2008, les acteurs techniques du monde Internet ont officiellement convié les gouvernements, les entreprises et la société civile à se joindre à eux dans un cadre ouvert de collaboration afin que chacun puisse bénéficier de la créativité et des initiatives de convergence.

À présent, rares sont les gouvernements, les organismes internationaux ou les groupes de la société civile qui tirent parti des possibilités qui s'offrent à eux. L'Internet rapproche la technique et les politiques comme jamais auparavant. De nouvelles modalités, de nouveaux lieux de rencontre et de nouveaux forums ont vu le jour comme suite aux possibilités naissantes. Il importe désormais que toutes les parties prennent part aux nouveaux mécanismes qui sont essentiels à un développement réfléchi de l'Internet.

L'Organisation des Nations Unies devrait prendre des mesures, par l'intermédiaire des organismes qui lui sont reliés, afin de mieux faire connaître les possibilités de collaboration touchant la mise au point globale de principes régissant les politiques publiques liées à l'Internet. Elle devrait même aller plus loin en appuyant des programmes de renforcement des capacités qui viseraient à aider les États Membres à mieux s'associer aux travaux des organismes compétents, à comprendre comment et quand ils peuvent participer aux débats et à acquérir le savoir-faire voulu pour que leurs interventions soient productives. L'appui et les encouragements de l'ONU aideraient les mécanismes locaux, régionaux et mondiaux qui s'intéressent aux technologies Internet et aux politiques relatives à l'Internet à être plus dynamiques et plus ouverts et à coopérer davantage.

Les gouvernements et les organismes internationaux sont invités à rendre leurs politiques et leurs mécanismes de décision plus ouverts et à y associer toutes les parties prenantes.

L'ISOC appelle l'attention sur les dispositions prises par l'OCDE afin d'associer les acteurs techniques du monde de l'Internet et la société civile aux activités concernant les politiques Internet. Elle accueille favorablement les possibilités qui s'offrent et estime que l'ONU devrait envisager de suivre l'exemple de l'OCDE afin d'augmenter le degré d'ouverture des organismes qui lui sont reliés et de recommander des mécanismes que les États Membres pourraient mettre en œuvre aux plans local et régional.

Il est indispensable de fonder les activités tendant à intensifier la coopération dans les organismes gouvernementaux, intergouvernementaux et internationaux sur

l'ouverture, l'intégration et la sensibilisation de sorte que les entités qui pourraient être touchées par les décisions puissent participer à leur élaboration et à leur mise en œuvre. Cela est manifestement indispensable si l'on veut que l'Internet évolue de façon ouverte et bénéficie à tous les peuples du monde. Toutefois, l'ISOC a constaté à plusieurs reprises que certains organismes ne s'étaient pas dotés de mécanismes qui permettraient à toutes les parties de prendre part aux débats, même dans les cas fréquents où ils ont trait spécifiquement à des questions touchant des activités d'administration ou de déploiement propres à des parties non gouvernementales ou des questions techniques ou opérationnelles qui n'ont aucune incidence sur les politiques publiques internationales. Elle a constaté en particulier que les possibilités de participer se raréfiaient lorsque des décisions contraignantes étaient prises, par exemple dans le cadre de réunions mondiales ou de conférences dans lesquelles des traités étaient mis au point. De l'avis de l'ISOC, il faudrait que toutes les parties prenantes puissent participer davantage aux débats qui servent de point de départ à l'élaboration des décisions.

Organisation de coopération et de développement économiques

Déclaration de Séoul sur le futur de l'économie Internet

L'OCDE appelle l'attention sur le document issu de la réunion ministérielle de l'OCDE sur le futur de l'économie Internet (www.oecd.org/FutureInternet) tenue à Séoul les 17 et 18 juin 2008. La réunion a eu pour principal résultat l'adoption de la Déclaration de Séoul sur le futur de l'économie Internet par les 30 pays membres ainsi que par neuf pays non membres et par la Communauté européenne.
